

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-308 DU 21 JUIN 1999

**Portant Nomination et Promotion
à titre Exceptionnel, Civil et
Etranger dans l'Ordre National du
Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé N° 11/SGG/REL du 18 Mars 1999 des Décisions prises par le Conseil des Ministres ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

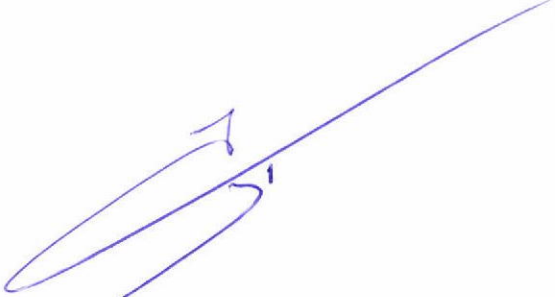
Article 1er : est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de sa réception, Monsieur Serge Louis ARNAUD, Ingénieur en Chef des ponts et chaussées, pour avoir contribué de façon positive au renforcement de la coopération et de l'amitié entre la République Française et la République du Bénin.

.../...

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 21 Juin 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTRES 18
- GCONB 15 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-
DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.